

La "facture d'exportation" et la "facture d'importation" sont des documents essentiels dans le commerce international : Facture d'exportation : C'est un document émis par l'exportateur pour décrire les marchandises expédiées à l'étranger. Elle contient des détails tels que la description des marchandises, leur quantité, leur valeur unitaire et totale, ainsi que les conditions de vente convenues entre l'exportateur et l'importateur. Cette facture est utilisée pour le contrôle des exportations par les autorités douanières du pays exportateur et pour la documentation requise pour le dédouanement dans le pays importateur. Facture d'importation : C'est un document émis par l'importateur pour déclarer les marchandises qu'il souhaite importer dans son pays. Elle contient des informations similaires à la facture d'exportation, mais du point de vue de l'importateur. La facture d'importation est utilisée par les autorités douanières du pays importateur pour évaluer les droits de douane, les taxes et pour contrôler la conformité des marchandises importées avec les réglementations locales. Ces deux documents sont cruciaux pour assurer une transaction commerciale transparente et légale entre deux pays et pour faciliter le dédouanement des marchandises à l'importation et à l'exportation.